

## MB35 – Comment effectuer les lectures de cartes avec ReID ?



### 1. Réglementation

- **La règle principale est :** la lecture de la puce de la carte d'identité doit être effectuée à chaque visite.

Si la carte d'identité n'est pas disponible ou n'existe pas, alors des exceptions sont prévues.

*Art. 32/4. Sauf disposition contraire, chaque contact avec le bénéficiaire donne lieu à la lecture électronique du document d'identité. En cas d'utilisation d'un document d'identité qui comporte une puce, le dispensateur doit lire celle-ci.*

- **Règle des 90% / 10%**
  - Dans 90 % des cas au moins, la **lecture électronique** d'un de ces documents doit être effectuée à chaque visite :
    - Carte d'identité électronique belge valide (eID), carte d'étranger électronique valide ou document de séjour électronique valide
    - Attestation valide de perte ou de vol d'un de ces 3 types de documents
    - Carte ISI+ valide
    - Attestation d'assuré social valide délivrée par une mutualité.
    - **Important :**  
Utilisez toujours le document disponible situé le plus haut dans cette liste.
  - Dans 10 % des cas maximum :
    - Lecture du code-barres indiqué sur la vignette de la mutualité.
    - Introduction manuellement du numéro d'identification de la sécurité sociale (NISS).
    - **Attention :**
      - Vous devez justifier l'utilisation d'une vignette et/ou de l'encodage manuel.
      - Dans le Mobi33, vous pourrez sélectionner la raison dans une liste imposée par l'INAMI.
- **Pas de lecture de carte ?**
  - Lorsqu'il n'y a pas de lecture d'un des documents d'identité, vous ne pouvez pas appliquer le tiers payant.
- **Plus d'informations sur le site de l'INAMI**
  - <http://www.riziv.fgov.be/fr/professionnels/sante/infirmiers/Pages/lecture-e-lid.aspx>

## 2. Comment lire une carte d'identité eID avec ReID ?

- S'identifier dans le ReID :

- Allumer votre lecteur eID Bluetooth.

*Attention le lecteur doit au préalable avoir été jumelé avec votre appareil mobile.*

*Cf Procédure MB31 - Comment connecter mon lecteur Bluetooth ?*

- Le ReID est capable de se reconnecter automatiquement à votre appareil (en 3-4 secondes). Lorsque la connexion est établie, l'icône carte en bas à droite apparait en vert.



- Lorsque l'icône est en vert, insérer la carte dans le lecteur eID.
  - Automatiquement le ReID détecte l'insertion de la carte et charge les données du patient.
  - Si c'est la première fois que carte du patient est lue, alors la photo d'identité de ce patient est également transférée.
- Appuyer sur **Enregistrer** pour sauvegarder cette lecture



- Cette lecture apparait dans la liste des lectures du jour



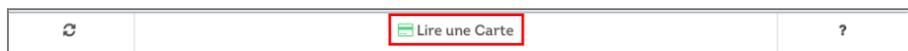
### 3. Comment lire une autre carte ?

- **RAPPEL**

- La réglementation impose que si le patient dispose d'une carte à puce, cette puce doit être lue à chaque visite.
- Si le patient n'a pas sa carte d'identité à puce, vous pouvez lire un autre document valide (en fonction des priorités de lecture).

- **Procédure pour lire une carte**

- Appuyer sur l'icône « Lire une carte » (en bas de l'écran)



- Dans **type de lecture**, veuillez sélectionner le type de document que le patient possède.

Remarque : l'ordre de priorité des lectures est respecté dans la liste déroulante.



- En fonction du type de lecture sélectionné, le menu du bas change.

Remarque : l'ordre de priorité du mode de lecture est respecté (de gauche à droite).



- Voici les types de lectures disponibles :

	Lecture d'une carte à puce via le lecteur Bluetooth.
	Scan du QR-Code de la carte ISI+ via l'appareil photo de votre appareil mobile.
	Scan du lecteur code-barre via l'appareil photo de votre appareil mobile.
	Encodage manuel